

GRILLE DES TARIFS DE COTISATION MEMBRE AFFILIÉ

Une année de membership à l'ADISQ débute le 1er février et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

Dans le cas de nouvelles adhésions, le tarif s'applique en fonction du nombre de mois restants à la période de cotisation annuelle régulière.

Par contre, si l'adhésion se fait entre le 1er juillet et le 31 janvier, vous avez deux possibilités :

- une cotisation de 12 mois, rétroactive au 1er février de l'année courante sera exigée;
- ou une cotisation couvrant le nombre de mois qu'il reste à l'année de cotisation régulière plus la cotisation de l'année suivante seront exigées.

Veillez noter que le montant de la cotisation est révisé le 1er février de chaque année.

TYPE DE MEMBRE	AFFILIÉ		PÉRIODE DE COTISATION	
	Avant taxes	TPS/TVQ incl	Durée	Échéance
le 1er et le 31 janvier 2017	1,077.96	1,239.38	13 mois	31/01/2018
le 1^{er} et le 28 février	1,010.00	1,161.25	12 mois	
le 1^{er} et le 31 mars	925.83	1,064.47	11 mois	
le 1^{er} et le 30 avril	841.67	967.71	10 mois	
le 1^{er} et le 31 mai	757.50	870.94	9 mois	
le 1^{er} et le 30 juin 2017	673.33	774.16	8 mois	
le 1^{er} et le 31 juillet 2017	1,599.17	1,838.65	19 mois	
*le 1^{er} et le 31 août	1,515.00	1,741.87	18 mois	
le 1^{er} et le 30 septembre	1,430.83	1,645.10	17 mois	
le 1^{er} et le 31 octobre	1,346.67	1,548.33	16 mois	
le 1^{er} et le 30 novembre	1,262.50	1,451.56	15 mois	
le 1^{er} et le 31 décembre	1,178.33	1,354.78	14 mois	
le 1er et le 31 janvier 2018	1,094.17	1,258.02	13 mois	